



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3960

Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 84 000 euros à l'association « Ka'fête ô mômes » située 53, montée de la Grande Côte à Lyon 1er -
Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3960 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT DE 84 000 EUROS A L'ASSOCIATION « KA'FETE O MOMES » SITUEE 53, MONTEE DE LA GRANDE COTE A LYON 1ER - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ka'fête ô mômes est née en 2007 à l'initiative d'un collectif de parents, autour de la création d'un café familial situé montée de la Grande Côte dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Elle a depuis développé plusieurs projets et services en direction des familles. Elle gère aujourd'hui plusieurs accueils de loisirs sur les temps périscolaires et pendant les vacances scolaires, permettant aux familles adhérentes de se rencontrer et de s'investir dans la vie associative locale. Elle propose également des ateliers de pratiques artistiques à destination des enfants, des ateliers parents-enfants et participent à différents évènements et animations de quartier.

Plus globalement, son projet vise à accompagner les familles dans leur quotidien, à renforcer les liens parents-enfants et le lien entre les habitants, à être un lieu ressource intergénérationnel.

A ce titre, l'association a signé en 2016 avec la Ville de Lyon une convention-cadre autour des objectifs suivants :

- faire vivre la coéducation qui se doit d'être une responsabilité entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
- lutter contre les discriminations et les inégalités territoriales ;
- permettre un droit à l'éducation pour tous et pour chacun.

L'association compte aujourd'hui plus de 600 familles adhérentes majoritairement résidentes dans les 1^{er} et 4^e arrondissements. Elle a par ailleurs développé un grand nombre de partenariats et s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement social local et culturel sur son territoire d'intervention ainsi que dans les objectifs du Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Lyon.

Le 15 novembre 2017, l'association « Ka'fête ô mômes » a ouvert un nouvel espace « La P'tite Ka'fête » situé à proximité du quai Gillet dans le 4^e arrondissement de Lyon. A ce jour, l'association y propose principalement un accueil de loisirs sur les temps péri et extra scolaires mais elle souhaite progressivement y développer également une démarche globale d'animation de la vie sociale locale, en partenariat avec les acteurs locaux, notamment l'école municipale des Entrepôts.

Dans cette perspective, l'association souhaite s'impliquer dans le projet des temps de l'enfant porté par la Ville de Lyon, avec la mise en place d'une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires à compter de la rentrée prochaine ; en proposant notamment de devenir

l'organisateur des temps périscolaires qui seront proposés aux enfants et à leurs familles dans l'école municipale des Entrepôts.

Forte de son expérience dans la gestion d'accueil de loisirs périscolaire, ce développement permettra à l'association de renforcer son ancrage local et son lien avec les familles sur un secteur dépourvu de structure d'animation sociale de proximité.

Afin de permettre à l'association de mettre en place son projet d'intervention en partenariat avec la Ville de Lyon et notamment la mise en place d'un accueil de loisirs périscolaire au sein de l'école municipale des Entrepôts, il convient de lui allouer une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 84 000 euros.

Pour mémoire, je vous rappelle que l'association « Ka Fête ô mômes » bénéficie d'ores et déjà d'une subvention de fonctionnement de 20 000 euros au titre de 2018.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention complémentaire de fonctionnement de 84 000 euros est allouée à l'association « Ka'fête ô mômes », sise 53, montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er}, au titre de l'année 2018.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Ka'fête ô mômes » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 84 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41904, nature 6574, fonction 524, après transfert du même montant de la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY